

Vote en faveur du projet domiciliaire Le Marthelinois

Le 1^{er} avril 2025 – Lors de sa dernière séance, le conseil municipal a donné le coup d'envoi au projet immobilier Le Marthelinois en autorisant les changements réglementaires inscrits à l'ordre du jour.

Cette décision marque une étape importante dans la résolution d'un litige juridique hérité d'une entente signée par l'ancienne ville de Sainte-Marthe en 1998 et dont Trois-Rivières a hérité.

Fruit d'une négociation avec le promoteur, le projet prévoit la construction de 1 250 unités résidentielles sur une partie des terrains du golf Le Marthelinois.

5 raisons qui ont motivé cette décision

- 1. Protection des milieux naturels**
En misant sur immeubles à multilogements plutôt que des maisons unifamiliales, le projet requiert moins de superficie et réduit l'impact sur les milieux humides.
- 2. Maintien des activités du golf**
Le projet garantit la pérennisation des activités du golf, un atout pour la qualité de vie des citoyennes et citoyens.
- 3. Investissements privés pour les infrastructures**
Toutes les infrastructures nécessaires au projet seront financées par le promoteur, réduisant ainsi les coûts pour la Ville et les contribuables.
- 4. Réponse à la crise de l'habitation**
La construction de nouvelles unités résidentielles contribuera à combler une partie des besoins en logements.
- 5. Fin du litige juridique**
Cette entente met fin à un différend juridique qui aurait pu engendrer des frais supplémentaires pour la Ville.

L'opinion citoyenne prise au sérieux

Au cours des derniers mois, la Ville de Trois-Rivières s'est montrée ouverte à discuter avec les gens du secteur et écouter leurs

préoccupations. Toutefois, dans sa prise de décision, elle a dû considérer les engagements auxquels elle est liée en vertu de l'entente dont elle a hérité. Les négociations ont été réalisées dans l'intérêt d'inciter le promoteur à renoncer à ses droits et de trouver une solution équilibrée pour toutes les parties.

« Nous sommes très conscients des inquiétudes soulevées par nos concitoyens et nous les avons prises au sérieux dans nos délibérations. Ce n'est jamais une décision facile lorsqu'il y a divergence d'opinions. Mais en tant qu'élus, notre rôle est de trouver des solutions qui, bien qu'imparfaites, apportent un équilibre entre les différents enjeux, » croit le maire de Trois-Rivières, Jean Lamarche.

Un projet, huit points à l'ordre du jour

Non pas une, mais huit décisions ont été prises durant la séance municipale pour lancer le projet immobilier Le Marthelinois.

Parmi ces points, le conseil a autorisé d'enclencher le processus pour autoriser des habitations de type jumelés dans un secteur principalement situé au nord de la montée Sainte-Marthe, à un endroit où actuellement seul l'unifamilial est autorisé. Ce volet du projet est admissible à l'approbation référendaire. Les détails de ce processus seront disponibles sur le [site Web municipal](#) après la publication de l'avis public.

Durant la même séance, le conseil a aussi autorisé la transformation d'une partie du terrain de golf afin qu'y soient construites de nouvelles unités habitations. Ce volet du projet n'est pas susceptible d'approbation référendaire puisqu'il se fait en concordance avec le Plan d'urbanisme.

Rappelons que l'ensemble des changements réglementaires ont fait l'objet de consultation lors de l'assemblée publique le 1^{er} octobre 2024.